

Délibération n° 2026-156
Délibération portant sur la validation de l'organigramme

Nbre de Conseillers en exercice : 43

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 39

Nbre de procurations : 7

Date de convocation et d'affichage : 01/07/2026

Secrétaire de séance : FÉRE Adrien

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège, salle René Labat, de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame LARREZET Hélène, Présidente.

Présents : Madame AUBERT Roseline, Monsieur AUVIEUX Philippe, Madame BENQUET Nathalie, Monsieur BOURLÈS Alain, Monsieur CHANCY Thibaut, Monsieur COLMAGRO Ghislain, Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Monsieur DORVILLE Patrick, Madame DUBOIS Catherine, Madame FERREIRA Lucia De Fatima, Madame LABARTHE Béatrice, Madame LARREZET Hélène, Monsieur MINIAU Dominique, Monsieur PASCUTTO Philippe, Monsieur SUSO Jean-Michel, Madame MORA Isabelle, Monsieur PÉRIGARD Nicolas, Madame CASSAGNE Patricia, Monsieur CRUCHANDEU Paul, Monsieur DUBOURG Yoann, Monsieur FÉRE Adrien, Madame MOLEIRO Delphine, Madame NADAU Marie-Françoise, Monsieur PLAS Stephan, Monsieur COMET Bernard, Madame GARDON Christine, Madame FANARI Jacqueline, Monsieur RODRIGUEZ David, Madame SOULAGE Nathalie, Monsieur CASTAGNÈDE Vincent, Monsieur LOUBÈRE Vincent, Madame SÉGAUT Céline.

Procurations : Madame GODFROY Stéphanie donne procuration à Madame AUBERT Roseline, Madame PINCÉ Laure donne procuration à Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame CHERON Lénaïc donne procuration à Madame NADAU Marie-Françoise, Madame GALVEZ Johanna donne procuration à Madame MOLEIRO Delphine, Monsieur CAZCARRA Grégoire donne procuration à Monsieur RODRIGUEZ David, Monsieur LAINÉ Fabien donne procuration à Madame SOULAGE Nathalie, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à Madame FANARI Jacqueline.

Excusés et Absents : Monsieur BRANCO-MARINHO Didier, Madame GODFROY Stéphanie, Madame GUERRO Florence, Madame PINCÉ Laure, Madame PONCHET Ascension, Madame CHERON Lénaïc, Madame GALVEZ Johanna, Monsieur SOULÈS Eric, Monsieur CAZCARRA Grégoire, Monsieur LAINÉ Fabien, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : **39**

Pour : **39**

Contre :

Blanc :

Abstention :

Rapporteur : Madame Patricia CASSAGNE

Madame la présidente informe que lors de l'assemblée délibérante du 7 octobre 2025 l'organigramme avait été approuvé.

Les modifications de l'organigramme portées en bleu seront effectives à compter du 15 juillet 2026 pour prendre en compte :

- La création de 3 pôles : « Ressources » – « Stratégie, aménagement et développement » – « Ingénierie, eau et environnement »
- Au sein du pôle « Ressources » :
 - ✓ La création d'un poste de Responsable des ressources humaines,
 - ✓ Le poste de chargé.e. de la commande publique-affaires juridiques est rattaché à la direction générale adjointe pôle ressources en lieu et place de la direction générale,
- Au sein du Pôle « Stratégie, aménagement et développement » : le Responsable gestion côtière et adaptation aux risques littoraux sera rattaché à ce pôle en lieu et place de la direction générale adjointe des services techniques,
- Au sein du pôle « Ingénierie, eau et environnement » :
 - ✓ Le poste de technicien milieu naturel référent.e. études est remplacé par un poste de chargé.e. de projets rattachés directement à la direction générale adjointe ingénierie, eau et environnement,
 - ✓ Le Responsable pôle travaux devient Responsable des services techniques au grade de technicien principal 2^{ème} place en lieu et place de technicien territorial,
 - ✓ Suite au départ à la retraite du Responsable d'équipe au grade d'agent de maîtrise principal, deux créations de poste de Responsable d'équipe ont été créées : une pour la voirie/piste cyclable, l'autre pour l'aérodrome/bâtiments respectivement aux grades d'agent de maîtrise et d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,
 - ✓ Les agents polyvalents au sein de l'équipe voirie/piste cyclable sont au nombre de 4 selon les grades suivants : agent de maîtrise (1) et adjoints techniques (3).

L'organigramme est un outil indispensable pour conduire le dispositif d'évaluation mené sous la forme d'entretien professionnel annuel dont bénéficient les agents de la structure. Il permet de positionner clairement chaque agent au sein de la structure et d'identifier le supérieur hiérarchique direct.

L'organigramme en annexe a été soumis à l'avis du comité social territorial du centre de gestion de la fonction publique des Landes qui s'est réuni le 06 juillet 2026. A cette occasion, l'ensemble des collègues a rendu un avis permettant une présentation à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le nouvel organigramme des services de la communauté de communes des Grands Lacs tel que présenté
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 juillet 2026

Accusé de réception en préfecture 040-244000873-20260707-2026-156-DE Date de réception préfecture : 16/07/2026
--

Secrétaire de séance,

Adrien FÉRE

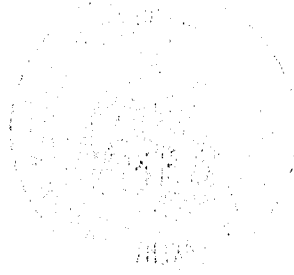
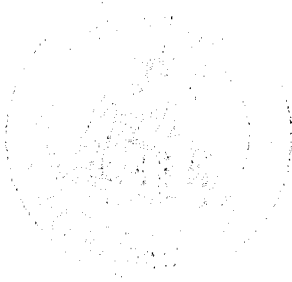


La Présidente,

Hélène LARREZET



Affiché à Parentis-en-Born, le : 16/07/26



2026